

A l'abri des tuiles

Voisins solidaires plutôt que solitaires

Un projet d'habitat groupé dans la région nancéienne

Histoire

« Le groupe s'est constitué en 2014 avec trois couples de sexagénaires. Au travers des exemples parfois tragiques de leurs parents, ils ont réalisé que le vieillissement, phénomène naturel, mais inéluctable, doit s'anticiper. La solution envisagée est de vivre dans un même immeuble afin d'écarter le pire risque de la vieillesse, l'isolement. L'objectif est de l'élargir à toute personne partageant nos valeurs et disposée à s'investir dans la conception et la réalisation du projet. Notre but: rassembler une dizaine de foyers afin de réaliser un habitat groupé. Situé dans l'agglomération nancéienne, cet habitat sera réalisé en auto-promotion. » Extrait du [flyer](#) de présentation de l'association.



Une partie du groupe

Le projet

Vivre en habitat groupé, pratiquer entraide et mutualisations pour mieux vivre la deuxième partie de sa vie.

« Les valeurs

Vivre ensemble - Vivre de façon solidaire plutôt que « solitaire », sans trop d'écart générationnel afin de s'inscrire dans des rythmes de vie compatibles.

Partager - Dans le prolongement des appartements privés, partager des espaces communs pour favoriser les rencontres, se stimuler.

Nous entraider - Développer un projet d'habitat qui favorise l'entraide, les échanges tout en respectant la vie privée, l'espace et l'identité de chacun.

Nous ouvrir- S'ouvrir à la vie de notre quartier et de notre commune.

Vieillir autrement- Anticiper une dépendance liée au grand âge pour rester le plus longtemps possible autonome en créant des liens de confiance entre voisins choisis. » Extrait du [flyer](#)

La gouvernance

En 2016, le groupe a choisi de se faire accompagner par l'atelier [ANKHA](#). Aussi pour se former à la pratique de la sociocratie. Les décisions sont/seront prises par consentement. En cas de difficultés ou de blocage des règles alternatives sont prévues.

Le contrat

Les membres s'engagent les uns envers les autres.

1/ Pendant l'élaboration du projet : à adhérer au projet, à l'association et à la charte de vie, à s'impliquer dans le travail opérationnel et la prise de décision, à accepter l'engagement financier validé par le groupe

2/ Après installation, pendant la vie commune : à ce que toute décision relative aux moyens communs et aux lieux communs (équipement, aménagement, mise à disposition extérieure...) soit prise par consentement inspiré de la sociocratie, à respecter le règlement intérieur, à ne pas s'appropriier dans la durée, pour ses activités strictement personnelles, les lieux communs.

Les étapes clés

Été 2014

Création de l'association

2015

Réunions régulières, prise de contact avec le CAUE 54, rencontres nationales de l'habitat participatif à Marseille.

2016

Réunions mensuelles, choix de l'accompagnateur - Atelier ANKHA, rédaction de la charte de vie et mise en place des règles de la gouvernance collective.



Une réunion de travail.

2017

Poursuite des travaux, rédaction pré-programme, élargissement du groupe, organisation d'une réunion en lien avec les associations ONPA (Office des personnes âgées) et HAL'ÂGE, participation aux conférences « *Chez moi, j'y suis, j'y reste* » organisées par Un Toit Partagé dans l'agglomération nancéienne, visite d'habitats participatifs (Karlsruhe, Draguignan,...), rencontre de partenaires (bailleurs sociaux, Solorem, Villes de Nancy, Malzeville, Maxeville,...), recherche du foncier.

L'habitat est prévu :

à Nancy ou dans la périphérie immédiate, près des transports en commun et des commerces. Il se composera d'appartements avec terrasse ou balcon, en propriété. D'un espace commun multifonction : cuisine, réunions, détente, loisirs.... en copropriété. D'un jardin partagé, éventuellement sur le toit.

La construction sera passive, des matériaux écologiques seront utilisés et l'ensemble sera adapté au vieillissement.



Cornelia présente "A l'abri des tuiles" à l'assemblée générale de Hal'âge

[Article de presse](#)

